

L'an deux mil vingt et un, le huit novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Bruyères.

Date d'envoi de la convocation : 2 novembre 2021

**PRÉSENTS** : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAÏ, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, JA BIDET, C IMPARATO, F PINEL, JN RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, E CHINCHOLE

**PROCURATIONS** : C ROBERT à I CHARTIER, S LEMAÎTRE à D JULIENNE, P COUBARD à JP JOUTARD, B LEFORT à K BOMBRAÏ, O PLOQUIN à M HOLOWAN

**ABSENT EXCUSÉ** : P PINEL

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : F PINEL

#### **Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2021 :**

P. 1 : il s'agit du procès-verbal de la séance du « quatre octobre » (et non du « treize septembre ») 2021.

P.1 : approbation du procès-verbal du « 13 septembre 2021 » (et non « 4 octobre 2021 »)

Éric CHINCHOLE indique que sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2021, il est indiqué en bas de page : *Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2021*

En l'absence d'autres observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **1. FINANCES**

### **1.1- Cession amiable d'une débroussailleuse**

Denis JULIENNE, adjoint aux finances, explique que la commune, après mise en concurrence, a acheté à la société MAC, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, une débroussailleuse pour un montant de 41 160 € TTC assortie de la reprise d'une débroussailleuse BOMFORD qui n'est plus utilisée par les services techniques, pour un montant de 19 200 €. La cession de tout bien mobilier d'un montant supérieur à 4 600 € doit être autorisée par délibération.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ,**

- AUTORISE** la cession de la débroussailleuse BOMFORD modèle HAWK à la société MAC pour un montant de 19 200 € ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire signer tout document afférent pour permettre sa prise en charge par la trésorerie de Nort-sur-Erdre.

### 1.2- Cession amiable d'un tractopelle

Denis JULIENNE, adjoint délégué aux finances, explique que la commune, après mise en concurrence dans le cadre d'un MAPA (marché à procédure adaptée), a acheté à la société SAS M3 le 11 juin 2021, un tractopelle pour un montant de 134 400 € TTC assorti de la reprise d'un tractopelle JCB qui n'est plus utilisé par les services techniques, pour un montant de 25 000 €. La cession de tout bien mobilier d'un montant supérieur à 4 600 € doit être autorisée par délibération.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

1. **AUTORISE** la cession du tractopelle JCB de 2013 modèle 3 CX de 109 chevaux avec attache rapide mécanique à la société SAS M3 pour un montant de 25 000 € ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent pour permettre sa prise en charge par la trésorerie de Nort-sur-Erdre.

### 1.3- Remboursement aux élus des frais occasionnés lors du congrès des Maires

Denis JULIENNE, adjoint délégué aux finances, explique que tous les ans, au mois de novembre, se déroulent à Paris, le Congrès des Maires, organisé par l'association des Maires de France, ainsi que le Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Il propose que, dans la continuité du mandat précédent, la commune prenne en charge, chaque année, la participation de 3 élus maximum au Congrès des Maires et qu'ils soient remboursés des frais occasionnés par cet évènement dans les conditions suivantes :

- remboursement d'une nuitée,
- remboursement des transports (1 aller et 1 retour).

À la question d'Éric CHINCHOLE, Denis JULIENNE répond que les repas sont pris en charge par les élus qui se déplacent. Éric CHINCHOLE trouverait normal que la commune prenne également en charge ces repas. Monsieur le Maire ajoute que les élus peuvent être invités à des soirées à la Mairie de Paris, à l'Assemblée Nationale... Denis JULIENNE précise que le déplacement se fait généralement en train.

Denis JULIENNE rappelle qu'historiquement les élus qui se déplacent sont le Maire et un ou deux adjoints. Monsieur le Maire propose de poursuivre les pratiques existantes.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

1. **DÉCIDE** la prise en charge de la participation de 3 élus au Congrès des Maires, chaque année ;
2. **AUTORISE** le remboursement aux élus participant au Congrès des Maires, des frais occasionnés par cet évènement sur la base d'un aller-retour et d'une nuitée sur place ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent pour permettre leur prise en charge par la trésorerie de Nort-sur-Erdre.

Didier ALLAIS estime que la délibération manque de précision quant au type d'hébergement. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une chambre à environ 100 € la nuit. L'aller-retour en train pour 3 personnes est de 350 € maximum, soit un budget d'environ 700 €.

#### **1.4- Groupement de commandes pour la réalisation de prestations de contrôles réglementaires et vérifications périodiques – nouvelle désignation membre titulaire de la commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 03 mai dernier, Moïse PITAUD a été désigné en qualité de membre titulaire et Denis JULIENNE en qualité de membre suppléant pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres du groupement pour la réalisation de contrôles réglementaires et vérifications périodiques.

À la demande de Moïse PITAUD, Il vous est proposé de désigner Patrick DESCAMPS comme nouveau membre titulaire de la CAO du groupement.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE** Patrick DESCAMPS comme nouveau membre titulaire de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres compétente.

## **2. ÉCONOMIE LOCALE**

### **2.1- Avis sur l'ouverture des commerces de détail le dimanche 28 novembre**

Denis JULIENNE, adjoint délégué à l'économie locale, explique que, par un courrier du 11 octobre, le Préfet a informé les maires et les présidents d'EPCI que des commerces de détail ont sollicité une dérogation préfectorale au repos dominical, le dimanche suivant l'opération commerciale du « Black Friday », soit le 28 novembre.

Dans le cadre de la concertation engagée à ce sujet avec les organisations syndicales et professionnelles, ainsi qu'avec les chambres consulaires, et au regard de la situation économique et sanitaire exceptionnelle, le Préfet envisage d'accorder une dérogation exceptionnelle au repos dominical le 28 novembre 2021 pour l'ensemble des commerces de détail du département de Loire-Atlantique à l'exception des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire (supérettes, supermarchés, hypermarchés).

Conformément à l'article L.3132-21 du Code du travail, le Préfet sollicite, avant le 10 novembre 2021, l'avis du conseil municipal sur ces demandes ainsi que sur l'extension éventuelle de ces autorisations à l'ensemble du département.

Denis JULIENNE explique que les membres de la commission Économie locale ont été consultés par mail à ce sujet, les retours sont globalement favorables à l'ouverture des commerces dimanche 28 novembre 2021. Lors de la commission du 2 novembre 2021, les 3 membres présents ont également émis un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait reçu la même demande d'avis de la Préfecture en janvier 2021 pour une ouverture des commerces le dernier dimanche de janvier et le 1<sup>er</sup> dimanche de février.

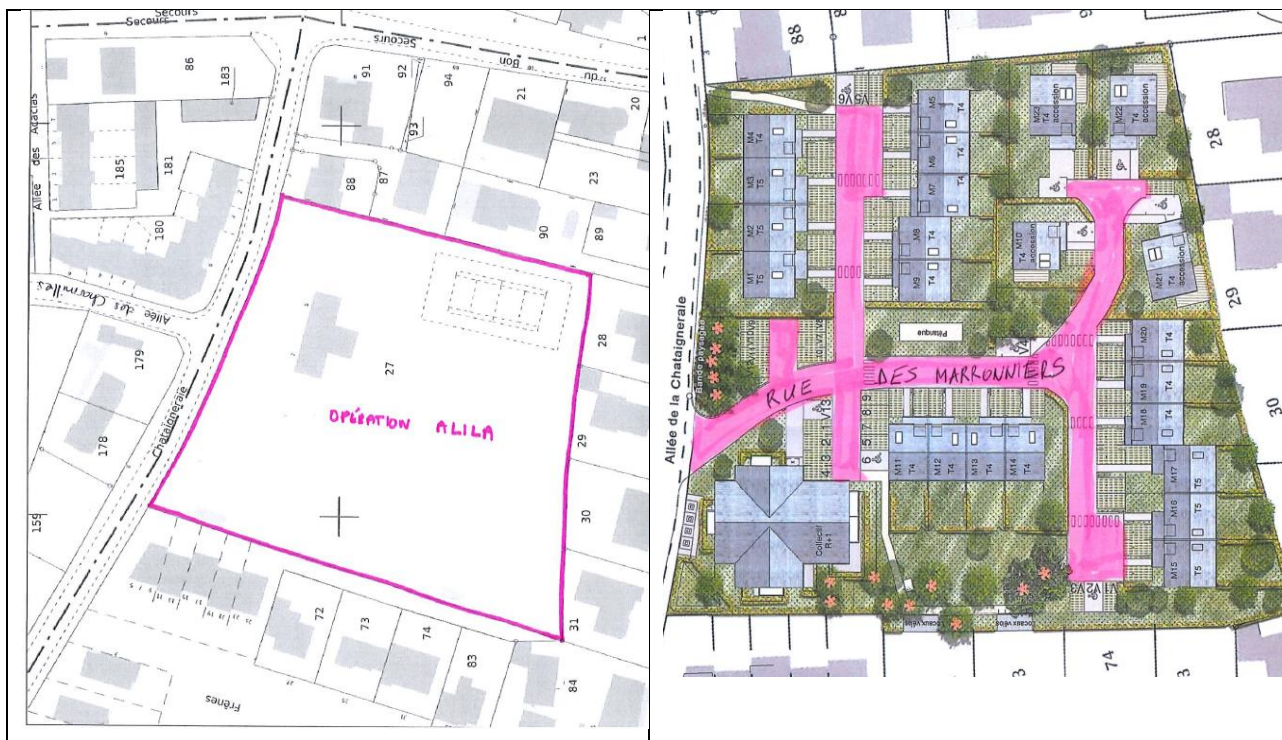
Il s'agit d'une aide aux commerces de détail compte-tenu de la période qui vient de s'écouler.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ, ÉMET** un avis **FAVORABLE** à l'ouverture des commerces de détail de Loire-Atlantique, dimanche 28 novembre 2021, à l'exception des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire.

### 3. AMÉNAGEMENT

#### 3.1- Avis sur la dénomination de la voie : Rue des Marronniers

Isabelle CHARTIER, adjointe déléguée à l'aménagement, explique au Conseil que la commission Aménagement lors de sa réunion du 08 juillet a proposé de dénommer la nouvelle voie concernant le projet d'aménagement d'ALILA, Allée de la Châtaigneraie : Rue des Marronniers.



Isabelle CHARTIER précise que les membres de la commission ont souhaité rester sur les noms d'arbres, comme les rues du secteur : Châtaigneraie, Chênes, Charmilles, Frênes....

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

*Sur proposition de la commission Aménagement en date du 08 juillet 2021 ;*

1. **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la dénomination de la voie de desserte du projet d'aménagement d'ALILA, Allée de la Châtaigneraie : rue des Marronniers ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

### 4. QUESTIONS DIVERSES

Didier ALLAIS fait remonter des remarques des habitants :

- 1° Sur la **sécurité des voitures stationnées sur le parking devant le cimetière** qui ont été fracturées. Monsieur le Maire demande le nombre de voitures endommagées. Il a eu connaissance de quelques faits rapportés par la gendarmerie. Didier ALLAIS parle de 4 à 5 véhicules récemment fracturés. Denis JULIENNE fait part de vols rue des Bois. Selon Didier ALLAIS, ce problème se posera sur l'aire de covoiturage.

Monsieur le Maire a été informé par la gendarmerie d'une effraction ce week-end et d'une effraction il y a plusieurs mois. La gendarmerie ne lui a rien rapporté sur la rue des Bois. Il rappelle le projet de mise en place d'une vidéo-surveillance dans le bourg parmi les projets 2022. Cela aura un effet de

dissuasion et devrait aider à la résolution de certains faits. La commune présente l'avantage d'être facilement accessible depuis l'agglomération nantaise ; il est possible de quitter les lieux rapidement. La commune a un policier municipal mais il n'est pas présent 24h/24. Ces effractions touchent des biens de la population mais il y a aussi des dommages sur les bâtiments communaux : chaque préjudice subi se traduit par un dépôt de plainte. Il faut que cela se sache. Des réflexions sont possibles en commission en matière d'aménagement de l'espace public : toute idée est intéressante.

2° Sur les **écluses rue de la République** : Cela crée plus de désagréments que d'avantages, certains conducteurs accélèrent entre les écluses, pour passer les écluses.

Monsieur le Maire fait remarquer que les dispositifs de ralentissement sont rarement populaires. Dans les faits, ces écluses réduisent la vitesse. Elles ont été réalisées en parallèle de la voie douce allant du bourg au pôle d'échange multimodal, pour apaiser la circulation automobile et permettre la traversée de la route départementale. Monsieur le Maire a reçu d'autres témoignages d'une réduction de la vitesse et d'un apaisement de la circulation.

Isabelle CHARTIER souligne que le Conseil Départemental a émis un avis favorable à l'aménagement des écluses. Elle rappelle qu'il n'est pas possible de réaliser un ralentisseur quand le trafic dépasse 3 000 véhicules / jour.

Pour Didier ALLAIS, le problème provient de la multiplication des incivilités par certains automobilistes qui forcent le passage aux écluses. Isabelle CHARTIER souligne que ce type de dispositifs existe dans tous les bourgs (Saffré...), il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas à Héric.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un aménagement provisoire, les choses peuvent évoluer quant au positionnement (plots...). L'objectif est bien un apaisement de la circulation dans cette zone.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45*

**La secrétaire de séance**

**signé**

**Frédérique PINEL**